

Révision générale du PLU du Percy



Lancement de la démarche



Pourquoi le réviser ?

La commune évolue, et le PLU doit suivre ! Cette révision a plusieurs objectifs :

- **actualiser un document ancien (de 2014)**, n'ayant pas évolué depuis son approbation ;
- **mettre le PLU en conformité avec le SCoT et les nouvelles lois** ;
- **définir une nouvelle stratégie d'aménagement** pour la commune ;
- **prendre en compte les réflexions réalisées sur l'avenir de la commune** ;
- **rendre le document plus pratique et illustré pour les pétitionnaires** ;
- **donner un cadre pérenne à de nouvelles formes d'habitat sur la commune**.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

C'est le document qui façonne l'avenir de notre commune. Il détermine où et comment construire, comment préserver nos paysages, et comment développer notre cadre de vie.

Qu'est-ce que le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un outil essentiel pour les habitants d'une commune.

Celui-ci encadre le développement du territoire et veille à la prise en compte :

- à la fois, d'éléments prospectifs permettant de **d'imaginer et construire le futur du territoire** ;
- dans le même temps, **des enjeux environnementaux, économiques et sociaux**.

En délimitant les zones et en fixant des règles précises (hauteur des bâtiments, implantation...), le PLU garantit un cadre de vie harmonieux.

En somme, le PLU est un document qui **influence directement la vie des citoyens**, en encadrant l'évolution du territoire pour **répondre aux besoins actuels** tout en préparant l'**avenir de manière durable et cohérente**.

Les différentes pièces du PLU



Diagnostic du territoire

identifier les enjeux pour l'avenir

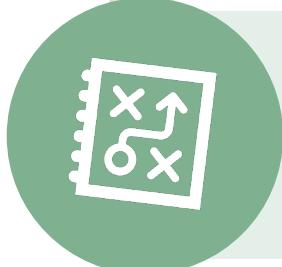
Fournit une analyse des atouts, contraintes et enjeux concernant l'ensemble des thématiques nécessaires à la compréhension du territoire : habitat, population, économie, mobilité, environnement, risques, climat...



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

avoir une vision prospective de la commune

Ce document décrit la trajectoire souhaitée pour la commune pour 15 ans. Il identifie les ambitions à avoir pour y arriver.



Éléments règlementaires

traduire la vision en règles simples et claires

Les pièces réglementaires (zonage, règlement et orientations d'aménagement et de programmation) définissent le cadre de l'évolution de l'aménagement, pour arriver à l'ambition fixée dans le PADD.

La démarche de révision

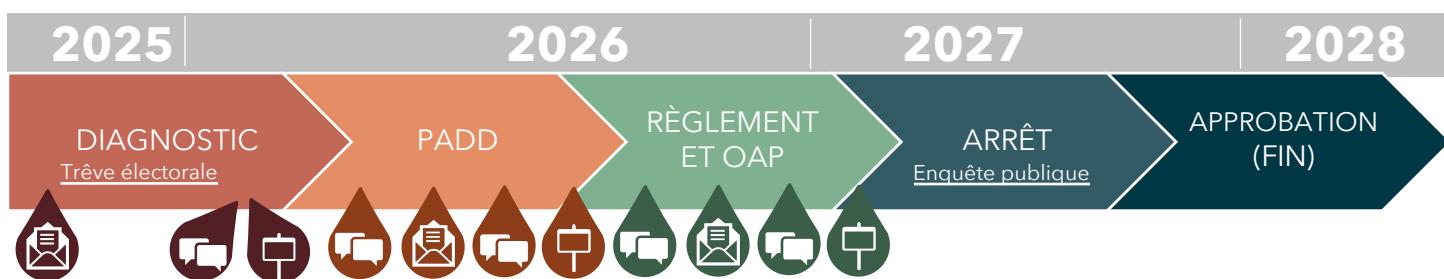
Le Plan Local d'Urbanisme est une vision du futur de l'aménagement de la commune. Le projet qu'il porte est à la fois soumis aux évolutions locales (dynamiques, projets...) et aux évolutions législatives (notamment la plus structurante, la Loi Climat et Résilience, 2021, visant la diminution de la construction en extension).

Pour ces raisons, **le document ayant été approuvé en 2014 doit connaître des évolutions**. La procédure de révision du PLU

s'étendra jusqu'à 2028. Celle-ci sera organisée en plusieurs étapes, qui s'étaleront chacune sur plusieurs mois.

Entre 2025 et 2026, les différentes **pièces du projet** (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durables...) seront réalisées pendant lesquelles **des temps de concertation seront organisés**. Ensuite, le projet entamera sa phase administrative (2027-2028), pendant lequel il sera soumis à **enquête publique**.

Déroulé de la concertation



Les dispositifs de concertation

Au cours des différentes phases d'élaboration du PLU (Diagnostic, PADD et Règlement et OAP), différents moyens de concertation seront mis en place :

 Lettre PLU	 Réunion publique	 Panneaux d'exposition	 Registre de la concertation
<p>Au cours de chaque phase Informer les habitants des résultats de la phase précédente et de l'organisation des réunions publiques. <u>Mis à disposition sur le site internet de la commune</u></p>	<p>Au cours de chaque phase, deux réunions publiques Une pour faire <u>participer</u> et une seconde pour <u>informer</u> les habitants de la réflexion menée</p>	<p>À la fin de chaque phase Présenter les résultats et <u>mettre à disposition</u>, en <u>mairie</u>, l'avancée des réflexions (avec le registre de concertation)</p>	<p>Tout au long de la démarche Recueillir les observations éventuelles du public est <u>mis à disposition en Mairie</u></p>

En complément l'adresse mail : mairielepercy@wanadoo.fr reste à l'écoute de toutes vos questions. Des articles seront publiés pour informer de l'avancement de la démarche sur les supports habituels.

La concertation du diagnostic

Dans les mois à venir, le diagnostic sera réalisé.

À l'issu de cette phase, les modalités de concertation préalablement définies seront mises en œuvre, suite à la trêve électorale.

Lettre PLU

C'est cette lettre, qui annonce les modalités de concertation à la fois pour la démarche dans sa globalité, mais aussi plus spécifiquement pour la phase de diagnostic. Une seconde sera réalisée au cours de la phase de diagnostic, pour en présenter les résultats.

Réunion publique

Elle aura lieu **après les élections municipales**.

Organisée **pour informer et encourager la participation**, vous pourrez à la fois y apprendre des choses concernant l'urbanisme, le diagnostic du territoire et discuter de la démarche à venir de révision du PLU.

Les modalités d'organisation de cette réunion devraient être publiés sur les réseaux et le site internet de la commune au mois d'avril-mai 2026.

Panneaux d'exposition

Une exposition présentant le diagnostic, ses conclusions et les grands enjeux identifiés pour la révision du PLU sera réalisée.

Elle sera :

- exposée en mairie, pour que vous puissiez, après en avoir pris connaissance, consigner vos remarques ou questionnements dans le registre de concertation.
- mise à disposition pour téléchargement sur le site de la commune : <https://www.mairielepercy.com>

Tout au long de la démarche, l'adresse mail : mairielepercy@wanadoo.fr reste à l'écoute de toutes vos questions !